

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2022

LUTTER CONTRE LES PLASTIQUES DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA
SANTÉ - (N° 280)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 3

Rédiger ainsi la seconde phrase de l'alinéa 3 :

« Il est nettement visible et lisible, en plus d'être indélébile. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarté rédactionnelle.